

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sébastien Gamache

<https://www.cadre21.org/membres/f9b699e92f08f3f19e34b668>

Date d'obtention : 2020-10-13 23:05:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Parler à l'auteur du signalement ou à la victime

2-Évaluer l'incident

3-Vérifier l'information

Estimer si les intentions sont malveillantes et de nature criminelle si oui appel à la police sans parler au jeune instigateur

4-Parler au jeune instigateur

La méthode Sexto peut se résumer en 4 principales étapes qui ont pour but de guider les interventions lors d'une situation de sextage.

1-L'amorce qui aide à comprendre dans quel contexte la situation s'est déroulé.

2-La nature des gestes posés et des images partagées.

3-La vérification des intentions derrière le partage des images.

4-La vérification de l'étendue du partage et de la propagation des images ou de la vidéo.

De plus, avec ses informations l'intervenant peut mesurer l'implication et le rôle de chacune des personnes rencontrées.



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Mise en situation 1

Que l'on peut rencontrer l'instigateur si nous n'avons pas de raison de croire qu'il n'y a pas d'intentions malveillantes.

Surtout, que si une personne concernée par une situation de sexto refuse de collaborer, nous devons contacter la police pour qu'elle prenne le relais de l'intervention.

Mise en situation 2

Qu'il faut toujours valider l'information avant d'arrêter une intervention, même lorsque la victime nomme être en maillot de bain.

Lorsqu'il n'y a pas matière à utiliser la méthode sexto, on traite le dossier conformément à la politique de l'école.

Qu'il ne faut jamais accepter de voir les photos ou les vidéos de nudité même lorsque c'est la victime qui le demande.

Que la méthode sexto doit être remplie avec la victime même si l'instigateur n'est pas de l'école et que l'intervenant doit confisquer le cellulaire et contacter la police. Ensuite, une enquête policière pourrait être faite en lien avec l'adulte qui a reçu la photo.

Que nous ne sommes pas mandataire du service de police et que nous devons refuser de donner suite à une demande d'un policier.

Mise en situation 3

Que nous devons référer le parent au service de police lorsque ce n'est pas un cas pour la méthode sexto, il n'y a pas de répercussions pour le jeune ou au niveau du milieu scolaire.

Que lorsqu'un jeune vient nous confier qu'il a fait une récidive au niveau de la distribution de photos de nudité, qu'il faut utiliser la méthode sexto pour nous aider à nous orienter pour la suite de notre intervention.

Il faut toujours valider les informations avec les autres témoins de la situation.

Lorsque nous estimons que c'est un acte malveillant nous ne complétons pas la grille avec l'instigateur, nous devons le rencontrer pour lui confisquer son cellulaire et lorsque l'intervention est terminée nous appelons le service de police pour qu'il prenne la relève.

Lorsqu'un journaliste nous demande de l'information sur une situation en lien avec les sextos ou autre situation concernant un élève, nous ne répondons pas à ses questions et nous le référons à la direction.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate et cruciale du protocole Sexto est de compléter la grille d'évaluation de l'incident, car c'est elle qui permet à l'intervenant scolaire d'évaluer la gravité et l'étendue de la situation en lui permettant aussi d'identifier les personnes qui sont impliquées dans les événements.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

